



Salaire minimum des Ingénieurs et Cadres :

L'accord signé par la CFDT et la CFE-CGC permet à la direction de supprimer la référence au PMSS ... rapidement et sans contrepartie.

Dans notre courrier de mai, nous vous avons informé du projet de la direction de supprimer la référence au PMSS comme salaire minimum des ingénieurs et cadres au forfait horaire. Nous vous avons appelés à signer une pétition, ce que vous avez été plusieurs centaines à faire. Depuis, à la hauteur de nos moyens, nous avons multiplié les rencontres pour vous informer sur ce projet, car ce projet est dangereux. En négociation ou en réunion du CE, nous l'avons dit :

- Ce projet ne résoudra aucune des difficultés de l'entreprise car **les problèmes ne sont pas là** : lors de l'expertise des comptes, ni l'expert du CE, ni même le PDG n'y ont fait référence !
- **Ce projet va créer des tensions à l'intérieur de l'entreprise** entre les salariés embauchés avant et après cette rupture ; que ce soit en matière d'emploi ou de salaire
- La redistribution en 3 tiers des gains de compétitivité (3M€/ an escomptés) est **inacceptable**
 - Un tiers pour la profitabilité (les actionnaires) : Inadmissible ; en 2014, l'entreprise a reversé 14,4 M€ en dividendes
 - Un tiers pour les salariés : pourquoi le prendre aux plus bas salaires ?
 - Un tiers pour les prix de vente. Il s'agit là d'1 million d'€ soit à peu de choses près le montant des primes exceptionnelles attribuées au 44 cadres dirigeants, ou le quart de leurs salaires (c'est beaucoup mais c'est bien ce qu'ils exigent des débutants !)
- L'accord ne présente **aucune contrepartie** chiffrée en dehors des 3 tiers ci-dessus et une commission de suivi... dont on ne sait même pas quels indicateurs elle devra suivre !

Plus d'infos sur
ts.cgthales.fr

La CFDT majoritaire avait annoncé lors de la toute 1^{ère} réunion de négociation son accord sur ce projet et l'avait confirmé par tract. A sa suite, la CFE-CGC s'est engouffrée dans l'argumentation de la direction, tout en précisant qu'ils connaissent des futurs embauchés qui sont contre cette « solution »! Nous avons eu la volonté de réunir une intersyndicale, nous avons essuyé un refus de ces deux organisations.

Contrairement au DS CFDT de Toulouse, pour qui il s'agit d'un « pari », nous pensons que **cet accord est un chèque en blanc donné à la direction**. Faut-il rappeler que l'actuel PDG de l'entreprise est arrivé pour finaliser la vente de BuS à GFI et qu'aujourd'hui nous venons de perdre un contrat important à Toulouse (50 M€, 60 personnes) au profit de ... GFI-BuS ?

La Cgt reste déterminée à se battre sur les salaires même si nous avons été la seule organisation syndicale à combattre ce projet, car au fond, c'est un bras de fer : Nous, les salariés, avons notre travail, eux les actionnaires ont leur capital et les dirigeants des entreprises pour le faire fructifier. **Pour les actionnaires, le travail coûtera toujours trop cher**. Le but de l'opération dans Thales Services était là : faire baisser le prix du travail dans l'informatique en cassant une référence haute des salaires ... nul doute que les dirigeants des autres SSII vont vouloir conserver leur compétitivité vis-à-vis de Thales Services... La bataille n'est donc pas finie, nous continuerons à vous tenir informé

La Cgt est déterminée, mais elle doit être renforcée. Nous faisons appel à vous !

Délégués Syndicaux

Gilles Torché
(Toulouse) :
0678591761

Pascal Moog
(Grenoble) :
0670989103

Richard
Clermont
(Rennes) :
0299236187

Sylvie Rogé
(Vélizy) :
0673195120

Yannick
Nicolas (Brest)
0670601143

mails :

thales-
services.cgt
@wanadoo.fr

*** Grenoble

thalesinfo.osgre
@gmail.com

*** Bordeaux

cgt.ts.bdx
@gmail.com